AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2091
FR0011476928-FS0969

16 septembre 2016

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE FNAC

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 16 septembre 2016, la société Knight Vinke Asset Management LLC (200 Park Avenue, New York, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 septembre 2016, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société GROUPE FNAC et détenir, pour le compte desdits fonds, 3 038 987 actions GROUPE FNAC représentant autant de droits de vote, soit 11,64% du capital et des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuils résulte de la remise d'actions GROUPE FNAC dans le cadre de l'offre publique d'acquisition visant les actions de la société Darty Plc[2].

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « L'acquisition des titres de la société GROUPE FNAC par la société Knight Vinke Asset Management LLC s'inscrit dans le cadre normal de son activité de société de gestion de portefeuille menée sans intention de mettre en œuvre une stratégie particulière à l'égard de la société GROUPE FNAC ni d'exercer une influence particulière sur la gestion de cette dernière. La société Knight Vinke Asset Management LLC n'agit pas de concert avec un tiers et n'a pas l'intention de prendre le contrôle de la société GROUPE FNAC ni de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance pour elle-même ou d'autres personnes. »

[1] Sur la base d'un capital composé de 26 103 758 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. prospectus visé par l'AMF le 17 mai 2016 sous le n° 16-181.